AIDES BRSA

Le département du Tarn souhaite, dans le cadre de son plan de relance, mettre en place un dispositif permettant de faciliter et d'inciter le recrutement des bénéficiaires du RSA dans les domaines en tension (arboricole, maraîchage, production de semences, viticulture).

Les personnes au RSA vont pouvoir cumuler salaire et RSA pendant au maximum 6 mois, en effet au bout de 6 mois elles devraient avoir des droits chômages ouverts.
Cela veut dire que vous pouvez cumuler votre activité avec un emploi en complément sans que votre RSA ne bouge pendant les 6 prochains mois.

Là où vous pouvez être intéressé, c'est que le Conseil Départemental propose une aide aux entrepreneurs pour employer des personnes au RSA avec une aide de 500 euros par mois d'embauche pour un temps complet , pour une durée de 6 mois maximum.

En gros le département prend en charge les charges patronales. Il faut contrat de minimum 20 heures/ semaine.

Pour ceux qui ont besoin d'un coup de main sur les 6 prochains mois, ils pourraient donc bénéficier d' une aide de 3000 euros par personne à temps complet sur les 6 mois.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez contacter au Conseil Départemental :

Patricia CIRGUE au 05.63.48.69.76 .

Enfin nous vous rappelons que depuis janvier 2016 , en tant qu'entrepreneurs agricoles vous avez droit à une prime d'activité calculée en fonction des revenus de votre foyer.

Pour ceux qui n'auraient pas osé ou pensé la demander , vous pouvez le faire en allant sur votre compte personnel de la MSA.

Evitez de faire la simulation qui bugue et faites la demande directement.
Au mieux elle sera acceptée au pire refusée mais c'est relativement rapide à faire.

• Jean-Philippe GREZES
Animateur BRSA ADEART

Passage difficile sur la ferme ?

Trésorerie tendue, créanciers impatients ?

Soucis de santé ?
Besoin de parler, d'échanger ?...

L' association Solidarité Paysans Tarn-Aveyron, membre du réseau national de Solidarité Paysans, c'est une équipe d'agriculteurs bénévoles qui écoute, soutient, accompagne, défend.
Ses valeurs : confidentialité, solidarité, respect.

L'association Solidarité Paysans est ouverte à tous et indépendante.
Elle n'intervient qu'à demande de l'agriculteur-trice qui le souhaite.

Tél. 06 81 06 20 04

solidaritepaysans1281@orange.fr

Paysans d'En Core

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :
A.J.P.E.C

Journal de la
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.
Place du 1er Mai -
81100 CASTRES

Tél. : 05.63.51.08.47 - Fax : 05.63.50.85.03
courriel: confpays.81@ free.fr

Site internet :
http://
tarn.confederationpaysanne.fr

Directrice de publication
Geneviève REY

Juillet - Août
Imprimé par ICSO Albi

N° ISSN : **0996 4991**

COMPTE FACEBOOK

La Confédération Paysanne du Tarn a sa page Facebook

Consultez la ou partagez la pour vous tenir au plus près de l'actualité et des évènements à venir

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne -Maison des Associations -Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 Fax : 05.63.51.85.03 courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : http://tarn.confederationpaysanne.fr

NOM……PRENOM……TEL……

ADRESSE……CODE POSTAL……..COMMUNE ……COURRIEL……..

☐ Je suis adhérent à la Confédération Paysanne.
Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

☐ Je suis nouvel adherent à la Confédération Paysanne, bénéficiaire du R.S.A ou cotisant solidaire
Je vous envoie un chèque de 40 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

☐ Je m'abonne au journal bimestriel départemental « *Paysans d' En Core* ».
Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre de l' A.J.P.E.C

☐ Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être membre solidaire.
Je vous envoie un chèque de ....x 15 euros

Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Juillet / Août 2020

n°159

SOMMAIRE

Vie syndicale :
- Communiqué de Presse CP 81 Charte Riverains
- Retraites agricoles : une étape importante, n'oublions pas les laissés pour compte...
p 2

- Zones vulnérables : 42 communes tarnaises vont sortir du classement
- Présence de la Conf du Tarn
p 3

- Haras de Virac
- Filière équine : une aide exceptionnelle mais pas pour les fermes équestres !
p 4

- La souveraineté alimentaire est aujourd'hui au cour des débats agricoles
- Actu Mine de Fontrieu
p 5

Actualités :
- Vente directe : inventer le monde d'après
- Ca pue à Lescout
p 6

ADEART :
- Réseau Paysans Tuteurs (suite)
p 7

Page info :
-Aides BRSA
p 8

QUELLE AGRICULTURE POUR DEMAIN ?

Depuis sa création la Confédération Paysanne ne cesse d'alerter sur la nécessité de réorienter le modèle agricole dominant pour garder un monde viable. La période que nous venons de vivre va-t-elle être suffisante pour prendre conscience de l'urgence de revenir à l'essentiel et d'entamer la décroissance de notre folle économie ?

L'agriculture, mais pas n'importe laquelle, une AGRICULTURE PAYSANNE qui répond aux enjeux immédiats d'alimentation, et à plus long terme de préservation et de gestion des ressources, doit bénéficier d'une attention particulière à l'issue de la crise.
Nous devons marcher sur les deux jambes que sont le syndicalisme et le développement pour porter et faire vivre cette agriculture au bénéfice du plus grand nombre.

Nous devons agir sur le rôle politique qui régit l'agriculture par l'abandon des accords de libre-échange, la révision des règles commerciales et du droit à la concurrence, la conditionnalité sociale et environnementale des aides publiques, une loi foncière considérant la terre comme un commun.

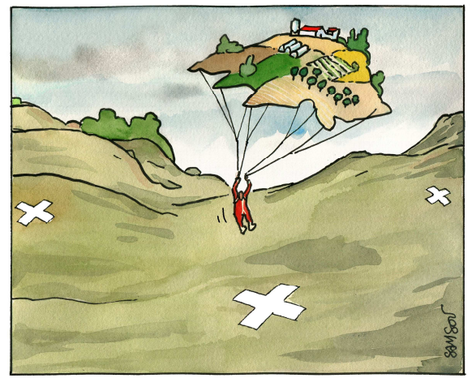

Nous devons accentuer la relocalisation et permettre la transition de notre agriculture via des installations nombreuses, des formations adaptées, la reconstitution de filières locales en adéquation avec les besoins alimentaires des populations, une coopération réinventée.

Nous devons surtout, et de manière urgente, changer de modèle de développement :

- Renoncer au modèle productiviste qui consiste à adapter la terre et le climat à coup d'engrais et de pesticides, de serres chauffées, d'irrigation massive, etc. La preuve et faite à présent qu'on peut vivre de la terre en en respectant les conditions pédoclimatiques !

- Renoncer à la soi-disant « vocation exportatrice de la France », chère à la FNSEA et la CR : sous prétexte de fournir des matières premières sous payées à l'industrie, nous sommes, de fait, devenus importateurs de 30 % de ce que nous mangeons !

- Réorientons nos productions vers des cultures vivrières destinées à une consommation plus locale et n'exportons que nos spécialités à forte valeur ajoutée.
Exigeons un prix minimum d'entrée de produits étrangers assorti d'obligation de respect de normes sanitaires et sociales.

Le projet d'agriculture que nous défendons se révèle évident, avec encore plus d'acuité à la lumière de cette crise sanitaire, et ne pourra exister qu'avec des paysannes et paysans nombreux sur tous les territoires. Le monde doit changer et notre agriculture doit participer à cette révolution. Nous le revendiquons avec de nombreux acteurs de la société civile et pour ce faire il ne faut pas une paysanne et paysan en moins aujourd'hui pour un monde de demain.

Geneviève REY

COMMUNIQUE DE PRESSE CHARTE RIVERAINS

CONFEDERATION PAYSANNE DU TARN

01/07/2020

La préfecture du Tarn vient de publier la version définitive d'une « Charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires » qui ne tient rigoureusement aucun compte de la santé des riverains exposés.

Invités au dernier moment à participer au comité de pilotage de cette charte, la Confédération Paysanne du Tarn s'est vu refuser les seules mesures susceptibles de limiter les risques à minima dans le cadre de la loi sur les zones de non traitement. :

- **L'indispensable obligation d'information des riverains préalable à tout épandage**, implicitement suggérée dans le décret du 27/12/2019.

- **L'obligation d'un accord écrit des riverains concernés** en cas d'application de dérogation de distance prévue dans l'arrêté du 27/12/2019. On nous a opposé que « ce serait trop compliqué, trop de personnes à prévenir, etc. ». Or, il ne s'agit pas ici des nuisances banales, mais d'épandages de produits dont certains très toxiques à long terme (perturbateurs endocriniens, neuro-, cyto-ou reprotoxiques) dont les précautions d'emploi sont draconiennes pour l'utilisateur, qui est censé s'équiper de masque, combinaison et/ou cabine pressurisée. Imaginons l'agriculteur, bien à l'abri, saluant au passage la maman en train d'étendre son linge, avec bébé dans son transat !

Pour l'utilisateur, il n'est pas difficile de faire la liste des personnes concernées (de 1 à 10 si on l'étend aux voisins un peu plus éloignés) et, une fois informées sur le principe de les prévenir (rencontre physique, sms, mail, téléphone). Cette objection est inacceptable. Elle témoigne de la part des responsables de la FDSEA et de la Chambre d'Agriculture d'un grand mépris pour la santé des riverains.

La Confédération Paysanne, dans ces conditions, refuse de s'associer à cette mascarade et ne fait pas partie des 14 organisations signataires dont aucune n'a, d'ailleurs, de légitimité pour prétendre représenter les « riverains ».

La Confédération Paysanne continuera, pour sa part, à dénoncer une opération de pure communication vers les consommateurs, d'une part (« on vous a entendu ! »), mais aussi vers les agriculteurs, d'autre part (« attention, vous allez être confrontés à l'obligation progressive de diminuer le recours aux pesticides ! »). Cette loi n'aura, en effet pas plus de résultats concrets que les calamiteux plans Ecophyto successifs.

Ce communiqué de presse, ainsi que les contributions au comité de pilotage de la charte, a été aussi envoyé à Madame la préfète du Tarn.

Retraites agricoles : une étape importante, n'oublions pas les laissés pour compte….

Le Sénat vient d'adopter la proposition de loi Chassaigne portant la revalorisation des retraites agricoles à 85% du SIMC pour les bénéficiaires justifiant d'une carrière complète, telle que votée à l'Assemblée nationale.

Cette mesure de justice sociale adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 20117 avait été bloquée par le gouvernement au Sénat 2018, renvoyant son examen à une réforme globale du système des retraites.

Outre les délais de mise en place incertains et l'écrêtement pour les poly pensionné-e-s, ce sont au mieux environ 200 000 retraité-e-s qui seront concerné-e-s sur les 1,3 million de personnes percevant une pension agricole.

Les paysan-nes attendent cette revalorisation de leurs pensions revendiquées depuis longtemps par la confédération paysanne et l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France et aujourd'hui soutenue par l'ensemble des organisations professionnelles agricoles. Cette revalorisation signerait la reconnaissance de l'utilité publique de leur métier, fonction essentielle notamment mise en évidence lors de la crise du Covid 19.

Si nous prenons acte de cette avancée réclamée de longue date par la Confédération paysanne et l'Association Nationale de Retraités Agricoles de France, nous ne pouvons en rester là.

La situation des aides familiaux, des personnes en invalidité ou aux carrières incomplètes et surtout des femmes d'agriculteurs témoigne d'une injustice qui ne peut durer.

Nous ne pouvons accepter pour ces personnes une retraite inférieure au minimum vieillesse alors qu'elles ont cotisé toute leur vie.

Dans les outre-mer, l'extrême précarité des retraité-e-s impose des mesures rapides pour mettre fin aux inégalités de traitement avec la métropole.

Nous avons des propositions qui permettraient d'apporter des réponses rapides à ces situations et nous les transmettrons rapidement aux responsables politiques, notamment à la mission parlementaire chargée par le Premier Ministre d'étudier la situation des personnes concernées par les petites pensions.

Dès aujourd'hui de correctifs peuvent être apportés au système de retraites agricoles pour mettre fin à cette injustice sans attendre une éventuelle réforme globale .

• *Geneviève REY et Erlc SENEGAS*

RESEAU PAYSANS TUTEURS (suite)

Dans le n° 158 de *Paysans d'En Core*, je présentais mon stage qui a eu lieu du 1er mars au 30 avril dernier au sein de l'ADEART.

Ma mission était "la création, l'organisation et la promotion d'un réseau de paysans-tuteurs". Voici les résultats de l'étude, suite à ma soutenance qui a eu lieu le 18 juin dernier.

Sur les 36 paysans volontaires pour un réseau de tuteurs, 28 font partie du réseau ADEART et/ou Confédération paysanne du Tarn. Ils sont éloignés géographiquement. Une est même en Tarn-et-Garonne.

Cinq points saillants ressortent de mes enquêtes :

- *la diversité de leurs productions,*

- *leur éloignement géographique* qui empêche de ne prendre en considération que la seule proximité géographique entre tuteur et tutoré,

- *leur peu de temps* à consacrer au reseau,

- *leur volonté d'accompagner des porteurs de projet en phase très concrète d'installation* et ou dans les premières années de l'installation, pas en stade d'émergence. À noter certains appariemments à proscrire : ainsi un paysan qui reste sur l'exploitation n'est pas le tuteur idéal pour son repreneur,

- *et ce, dans le cadre d'une relation hors travail* sous la forme d'échanges verbaux, de visites de ferme, de partage autour d'un repas, d'appels téléphoniques…

Sur les enquêtes dans les réseaux de tuteurs français en agriculture paysanne, quant aux facteurs de réussite, ressortent les nécessaires :

- *animation donc financement du réseau*: une animation assurée par un animateur qui connaît le territoire, fait le lien entre les parties, s'assure et évalue l'échange, rassemble, implique les différentes parties, assure le renouvellement des tuteurs en les ciblant,

- *choix d'un stade d'installation à accompagner* : à chaque stade ses besoins,

- *implication des paysans volontaires initiaux* sous peine de les voir se désengager, et, à l'avenir, le ciblage plutôt que l'appel à volontariat des futurs paysans-tuteurs,

- *implication de <u>tous</u> les acteurs du réseau*, en prenant en compte les besoins de chacun, porteurs de projet, paysans, animateur, mais aussi des autres acteurs de l'installation agricole (acteurs ruraux, comme des professeurs en lycée agricole, citoyens membres d'AMAP, autres acteurs de l'agriculture paysanne…, qui pourraient aussi faire office de personnes ressources),

- *réflexivité sur le travail*, que ce soit dans une relation de travail ou hors du travail.

- *évolution du réseau* en fonction des besoins des acteurs et des financeurs.

Aussi, je propose plutôt que de constituer un réseau de paysans-tuteurs, **la création d'un réseau de paysans-ressources**, moins engageant dans la durée dans le temps de l'accompagnement, même si ne l'excluant pas, et moins lourd pour le paysan, ciblé sur les premières années de l'installation, dans une relation hors travail, en se réservant la possibilité d'organiser des stages originaux, de 40 jours maximum, non rémunérés, étalés sur une saison de production à la convenance du stagiaire et du paysan, avec l'implication de tous les acteurs, <u>surtout</u> des volontaires initiaux. Ces derniers peuvent servir de ressources pour l'animateur.

Sous cette forme et dans ces conditions, j'estime qu'un réseau de paysans-ressources est une plus-value pour l'accompagnement à l'installation et à la transmission réalisés par l'ADEART.

Je pense à présent que les prochaines étapes pour la constitution du réseau sont doubles:

1/ aller à la rencontre des paysan.e.s volontaires pour le réseau de tuteurs pour approfondir leurs domaines de compétences à partager aux porteurs de projet. Dans tous les cas, de les impliquer pour ne pas les démobiliser.

2/ connaître les besoins des porteurs de projet pour les guider au mieux vers les paysans-ressources adéquats.

Merci à toute l'équipe de l'ADEART de m'avoir permis de faire ce stage.

• *Sophie CHARLIER*

RENSEIGNEMENTS :

ADEART :

Tel : 05.63.51.03.70

mail : adear.tarn@free.fr,
www.agriculturepaysanne.org/tarn

A noter dans vos agendas :

L'Assemblée Générale de L'ADEART aura lieu

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Ferme des Cabrols, à CASTRES,

À partir de 19 heures, (16 heures pour les adhérents)

Thème : La place des Femmes en agriculture

Vente directe : inventer le monde d'après

La fermeture autoritaire des marchés de plein vent au début du confinement a suscité une prolifération d'initiatives fructueuses (voir le dossier spécial de PEC 158). Livraisons, marchés à la ferme, drive paysans, groupes cagette se sont organisés un peu partout dans le département, et souvent sur l'impulsion combinée des producteurs et des consommateurs. De nouveaux consommateurs ont rejoint en nombre ces initiatives, au point que ces producteurs n'ont eu aucune difficulté à écouler leurs denrées au cours du confinement.

Avec le déconfinement, producteurs et consommateurs ont retrouvé progressivement le chemin des marchés... sans renoncer aux solutions inventées précédemment. Consultés, certains consommateurs ont souhaité le maintien des points d'approvisionnement alternatifs, et une partie des producteurs ont continué à les faire fonctionner pour satisfaire leur demande, même si le volume d'activité de ces formules est en baisse.

Bien sûr, le marché de plein vent reste le lieu privilégié de la convivialité et du vivre ensemble. Et une pièce majeure, incontournable, dans l'économie des paysan.ne. s en vente directe. Ceux qui ont une place sur un "bon" marché n'envisagent pas d'y renoncer.

Pourtant, les marchés de plein vent sont aussi des lieux de tensions et de conflits : difficultés, voire impossibilité d'accès pour les nouveaux producteurs, pratiques opaques d'attribution des places, etc. Au point que de nombreux ses paysan.ne.s en vente directe rêvent de créer des circuits de distribution maîtrisés, sur lesquels ils ne soient pas à la merci de l'arbitraire de la collectivité gestionnaire.

Marchés ou nouvelles formes d'approvisionnement devraient être un atout maître pour le "monde d'après". Un monde où on installe partout des paysan.ne. s en vente directe, engagé.e.s dans la transition écologique et climatique. Un autre modèle de développement local, avec des paysan.ne. s impliqués dans la vie de leur commune, dans les associations, au conseil municipal, avec une vie rurale revivifiée. Un monde où les aspirations des citoyens à une consommation relocalisée de produits respectueux de leur santé, puissent être satisfaites, et où la souveraineté alimentaire des territoires devienne une réalité.

• Jean-Luc HERVE

Les conf'31 et 81 et le marché de Revel

Rencontre avec les nouveaux élus du comité de marché fin juin. Les Conf'31 et 81 ont plaidé pour un fonctionnement plus démocratique du marché, et réclamé une priorité d'accès pour la production locale de qualité.

Elles ont aussi demandé une réorganisation du marché, avec l'appui de partenaires compétents, pour mettre fin à la confusion actuelle entre producteurs et revendeurs.

Des demandes qui seront travaillées dès l'automne par le nouveau comité consultatif des marchés de plein vent.

Ferme-usine des 200 000 poules

Ça pue à Lescout

D'énormes émissions de poussière, des odeurs et des nuisances sonores ont été constatées par les riverains de la ferme-usine fin avril, et au cours du week-end de Pentecôte. La préfecture du Tarn, sollicitée, répond par courrier du 24 juin, que, suite à des réformes de poules, des "actions de nettoyage et de désinfection, qui sont obligatoires, réalisées par une société dûment habilitée, ont nécessairement et ponctuellement généré de la poussière et des odeurs".

La préfecture ajoute que ses "services travaillent avec l'éleveur pour que ces pratiques puissent être désormais anticipées en vue de la réduction de leurs émissions".
Avec le retour de la chaleur sont revenues les odeurs nauséabondes pour les riverains et le village en fin de journée...

Rappelons que les membres du Collectif de Lescout, dont la Confédération Paysanne, dénoncent depuis des années l'absence de dispositif de filtration sur les ventilateurs qui rejettent dans l'environnement l'air extrait des bâtiments. Un air chargé de poussières et d'odeurs, "d'agents infectieux [..], d'émissions potentielles liées à l'utilisation de produits phytosanitaires/biocides utilisés dans l'élevage (insecticides, larvicides)".

C'est aux inquiétudes des riverains sur la qualité de l'air qu'ils respirent que doit répondre le dispositif d'analyses à mettre en place par Atmo Occitanie. Pour cela, en sous-préfecture de Castres le 18 décembre 2019, le sous-préfet Proisy réunissait services préfectoraux, DREAL, ARS, communauté de communes et mairie de Lescout, représentants du Collectif de Lescout, et la directrice de Atmo Occitanie. De beaux discours sur la transparence et la concertation citoyenne.

Le projet de convention avec l'ATMO, l'étude de faisabilité seraient transmis à la CCSA qui devait, avec la mairie de Lescout, "travailler de concert pour déterminer les substances à rechercher, la période d'analyse, le ou le(s) secteur(s) géographique(s) concerné(s)". La réunion entérinait aussi la "création d'un COPIL en vue d'accompagner le maître d'ouvrage dans cette démarche d'analyse de la qualité de l'air".
Nous apprenons par le même courrier du 24 juin de la préfecture qu'une convention entre la communauté de communes et Atmo Occitanie a été signée le 20 avril dernier. Sans que, ni la commune de Lescout, ni le Collectif n'aient été consultés sur sa teneur !

En bref, ça pue à Lescout! et pas seulement l'air qu'on respire! Ca pue aussi en ce qui concerne la transparence et la concertation citoyenne !

• Jean-Luc HERVE

PS: l'industriel de Lescout a perdu son procès en diffamation contre le maire, La dépêche du Midi et le Tarn Libre (publication d'articles alertant sur la prolifération de cas de cancers sur la commune, avril 2018.

1.Note d'analyste de la suspicion d'excès de cas de cancer sur la commune de Lescout (81), p6, Santé Publique France, juillet 2018
2.Compte rendu de la réunion du 18/12/2019, rédigé par la sous-préfecture de Castres

ZONES VULNERABLES :

42 communes tarnaises vont sortir du classement

La pollution des eaux par les nitrates a des conséquences sur la potabilité des ressources et perturbe l'équilibre biologique des milieux. Pour lutter contre cette pollution diffuse, l'Europe a adopté la directive 91/676/CEE, dite directive nitrates, qui a donné lieu en France depuis 1996 à des programmes d'actions quadriennaux pour encadrer l'utilisation des fertilisants azotés dans les zones dites vulnérables (ZV) aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

Le 21 décembre 2018, 3232 communes du bassin Adour Garonne ont été classées en zone vulnérable, dont 42 communes tarnaises. Des éléments nouveaux, apportés par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) en décembre 2019, conduisent à modifier le classement établi pour 42 communes du département du Tarn. Ainsi, le préfet de région a lancé une consultation du public sur la modification des arrêtés du 21 décembre 2018 portant désignation et délimitation du périmètre de la zone vulnérable sur le bassin Adour-Garonne, du 5 juin 2020 au 26 juin 2020.

Une étude réalisée par le BRGM (rapport BRGM/RP-69295-FR, décembre 20191) met en cause la représentativité de la station de surveillance de Busque n°BSS002ENEF (Source de Fourès) pour le suivi de la masse d'eau des molasses du Tarn. Le BRGM est sans appel : « Le suivi actuel réalisé à la station de pompage de Fourès correspond à un mélange des eaux des 3 captages jugés vulnérables aux contaminations directes de surface, car non étanches, et dont les arrivées d'eau sont identifiées très majoritairement subsuperficielles. A ce titre, ce point ne peut être considéré comme un point représentatif pour le suivi de la qualité des eaux souterraines, et **notamment** des teneurs en nitrates ». Après avoir réalisé des analyses sur le terrain et en laboratoire, le BRGM conclut que seule 30% de l'eau captée à Busque, via les trois sources alimentant le captage, est d'origine souterraine (p.73).

La contamination de cette station est décrite comme superficielle, et provenant d'un lessivage des nitrates accumulés dans les sols depuis de longues années, sur une zone désormais urbanisée. La contamination est expliquée par l'état de dégradation de l'ouvrage, non étanche et alimenté par les eaux de surface. Le BRGM conclut que la station de Busque n'est pas pertinente pour qualifier l'état des eaux présentes dans l'ensemble de la formation des molasses du Tarn.

La formation étant globalement imperméable (seulement trois captages sont répertoriés comme étant en service dans la base de données ADES), le BRGM préconise d'effectuer un suivi plus intégrateur et représentatif au niveau des eaux de surface, qui sont en lien direct avec les aquifères superficiels qui pourraient être localement présents et vulnérables.

Sur la base de cette étude, il est décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Modifier les arrêtés zones vulnérables de décembre 2018 afin de retirer les communes tarnaises concernées par le seul classement de la FRFG089 et non classées pour d'autres motifs ;
- Renforcer le suivi des masses d'eaux superficielles, en lien direct avec les éventuels aquifères superficiels présents dans les molasses du Tarn ;
- Le réseau de surveillance des eaux souterraines devant être stable, étudier la possibilité de substituer le point de suivi de Busque par une autre station en eaux souterraines plus représentative.

En conséquence, 42 communes classées abusivement en 2018 vont sortir de la zone, dont 35 en totalité, et 7 partiellement (voir liste *).

Souhaitons que le prochain point de suivi soit choisi de manière plus sérieuse, étant données les conséquences financières, administratives, et pratiques que cela implique sur nos fermes.

• Daniel DEBRUS

***Sortie totale** :
AIGUEFONDE, ALBINE,AMBIALET, AUSSILLON, BELLEGARDE-MARSAL, BOUT-DU-PONT-DE-L'ARN, CAMBON, CARBES, CASTRES, CAUCALIERES, CUNAC, LABOULBENE, LACABAREDE, LAGARRIGUE, MAZAMET, MONTFA, MONTPINIER, MONTREDON-LABESSONNIE, NOAILHAC, PAYRIN-AUGMONTEL, PEYREGOUX, PONT-DE-LARN, ROQUECOURBE, ROUMEGOUX, SAINT-AMANS-SOULT, SAINT-GENEST-DE-CONTEST, SAINT-GERMIER, SAINT-GREGOIRE, SAINT-JEAN-DE-VALS, SAINT-LIEUX-LAFENASSE, SAUSSENAC, SAUVETERRE, VALDERIES, VALDURENQUE, VENES.

Sortie partielle :
FREJAIROLLES, JONQUIERES, LABRUGUIERE, LAUTREC, MOUZIES TEULET, TERRE-CLAPIER, VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS.

Présence de la Conf du Tarn Juillet - Août

- à la CDOA : **le 30 Juillet**
- Au Comité Technique SAFER : **le 22 juillet**

HARAS DE VIRAC

Le centre équestre des Licornes et le haras El Jawahir, situés sur la commune de Virac, ont subi la période de confinement sur les trois activités de ce site.

Le poney club avec ses 20 chevaux n'ayant qu'un an d'existence n'a pas fonctionné jusqu'à ce jour et vient de reprendre son activité lors du déconfinement.
Pour les chevaux en pension, les propriétaires ne pouvaient venir s'occuper d'eux mais payaient tout de même celle-ci.

Pour la partie élevage, les juments ne pouvaient sortir du centre pour les saillies, et aucune jument extérieure ne pouvait être saillie par l'étalon du haras. Nous avons réduit de moitié le nombre de saillies prévues en 2020 sur l'hexagone (2 au lieu de 4). Pas de vente de chevaux. Dans l'activité il faut savoir qu'au moins cinq ans de travail sont nécessaires pour commencer à sortir un cheval.

Il n'était pas possible de sortir de frontières, donc nous n'avons pu effectuer aucune compétition, ni nationale ni internationale.

Les concours SHF (Société Hippique de France) ont été supprimés, ainsi que les compétitions nationales et internationales d'endurance sur le territoire et les pays limitrophes.

Nous avons dû nous occuper de tous nos animaux : 20 chevaux du poney club et 20 du haras durant ce temps de confinement ; nous avons dû payer toutes les charges sans aucune aide. En Occitanie, il n'y a pas de filière équine à la chambre d'agriculture et nous ne nous sentons pas très soutenus dans des situations difficiles.

Ces deux mois ont été éprouvant humainement ; des annonces nous donnent la possibilité d'ouverture avec des normes difficiles à mettre en place et nous espérons qu'en juillet /août nous pourrons reprendre dans chaque branche une activité normale.

• Interview : Geneviève REY

FILIERE EQUINE : UNE AIDE EXCEPTIONNELLE MAIS PAS POUR LES FERMES EQUESTRES !

Par décret du 19 juin, le gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle pour les centres équestres. Des demandes en ligne peuvent être faites, coordonnées par l'IFCE.

Voir le lien :
https://www.ifce.fr/ifce/aide-aux-centres-equestres/

Les demandes doivent être réalisées avant le 24 juillet.

Cette aide est destinée aux centres équestres et poney-clubs, pratiquant des activités physiques et sportives, et concerne uniquement les équidés destinés à ces activités, dont il assume seul la charge.
Il n'est pas exigé d'appartenir à une structure fédérale pour bénéficier de l'aide.

Cette aide de 120€ par équidé, limitée aux 30 premiers équidés, soit 3600 € par structure, est dérisoire par rapport aux conséquences économiques du confinement. De plus, elle exclut de son champ d'application les fermes équestres, ce qui est un comble !

Le représentant de la Confédération Paysanne, lors de la dernière réunion le 2 juillet de la section équine du GIE Elevage Occitanie, a vigoureusement interpellé les représentants du conseil régional Occitanie, qui ont reconnu le caractère discriminatoire de la mesure.

L'extension de l'application aux fermes équestres représenterait un budget de l'ordre de 50 000 € pour la région. Une somme à inscrire au budget lors de la prochaine assemblée du conseil régional... si les appuis politiques sont suffisants pour cela !

Affaire à suivre...

• Jean-Luc HERVE

La souveraineté alimentaire est aujourd'hui au cœur des débats agricoles

Dans le petit milieu agricole tarnais, suite à l 'épidémie du corona, la réflexion sur notre alimentation revient à l'ordre du jour .
Dans ma commune tarnaise, il y a une station fruitière de plusieurs dizaines d'hectares qui mine et grignote le paysage laissant la place à des lacs de plastique et de biocide. Un modèle où les pommes sont exportées et les travailleurs importés.

Les échanges agricoles français sont à l'image de l'exemple ci-dessus : le soja sud-américain nourri un cochon élevé dans un pays européen, cochon abattu dans un autre pays pour finalement finir dans l'assiette après une transformation locale.

A ce jour, nous importons en France 50% des légumes, 34 % de la volaille, 30% de la viande de bœuf. Pendant le confinement, la peur de la pénurie a permis au citoyen et à l'agriculteur de redécouvrir la souveraineté alimentaire … merci Corona !

Mais la souveraineté alimentaire solidaire qu'es aquo ?

La Confédération Paysanne le rabâche depuis 30 ans. Nicolas Girod (son porte-parole) a récemment rappelé « la souveraineté alimentaire désigne le droit des populations et de leurs états à définir leur politique agricole et alimentaire sans détruire celle des pays tiers. Elle se pense et s'initie collectivement en solidarité entre les peuples, elle émane des territoires »
Mais n'oublions pas que c'est aussi le titre du manifeste de la FNSEA en réponse à ce contexte de crise sanitaire.
Pour cette dernière, c'est un autre concept qui la définit : « l'inscrire dans le jeu du commerce international avec des règles équitables et des contrôles aux frontières » … Bref ne changeons rien, restons compétitif en continuant d'exporter grâce à des subventions, des droits sociaux et des normes environnementales au rabais.

Dans ce contexte, les négociations de la PAC post 2020 n'augurent rien de bon.
Pour la Confédération Paysanne et son porte-parole « si on reste sur des aides à l'hectare comme aujourd'hui, et non à l'actif on passe à côté de tous les enjeux : aussi bien de la rémunération des paysans que de l'urgence environnementale ».

• Eric SENEGAS

ACTU MINE DE FONTRIEU

Le ministre des finances a jusqu'au 7 août pour signer le PERM de la Fabrié. Au-delà de cette date, l'absence de signature vaut refus. Mais, en cas d'accord, rien n'oblige le ministre à une publication rapide au JO (3 mois pour le PER de Salau, Ariège).

L'expertise de l'ONG Ingénieurs Sans Frontières-SystEx, demandée par la mairie de Fontrieu, a été publiée sur son site et celui de Stop Mines 81, et rend bien compte de la légitimité des très grandes inquiétudes à avoir dans tout ce qui concerne l'eau :
✓préservation de la ressource en amont : « SystEx estime que si décision était prise par les autorités de poursuivre le projet minier jusqu'à son stade d'exploitation, le forage d'Arcanic devrait alors être abandonné et un nouveau captage d'eau potable mis en service sur le territoire de la commune ».

✓pollution inévitable de l'environnement en aval, y compris au stade exploration, sans parler d'exploitation. SystExt estime : « une mauvaise intégration des enjeux environnementaux en cas de poursuite du projet et donc une minimisation des risques associés aux eaux souterraines ». L'ONG pointe par ailleurs 23 éléments potentiellement toxiques à surveiller.

Il semblerait, par contre, que le risque amiante soit très faible, et difficile à préciser : d'aprés SystExt : « Bien qu'il n'ait pas pu être caractérisé de façon précise, le risque amiantifère existe ».

• Alain HEBRARD

A noter dans vos agendas !

Assemblée Générale de la Confédération Paysanne du Tarn

(une nouvelle date a été programmée, suite à l'annulation à cause du COVID 19

Elle se déroulera :

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020
(lieu non fixé à ce jour)

A partir de 14 h 00 jusqu'à 17 h 00 : Conférence suivie d'un débat
" Les impacts des pesticides sur le vivant"

Avec l'intervention de Laurence GAMET- PAYRASTRE, Chargée de recherche de l'INRAE de Toulouse